



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LES AIDES AU FOOTBALL AMATEUR PORTÉES À 300 M€ SUR TROIS ANS

Réuni ce jour, le Comité Exécutif de la Fédération Française de Football a acté la mise en place d'un fonds de solidarité exceptionnel pour soutenir la reprise d'activités des clubs amateurs et faire face aux répercussions économiques de la crise du Covid-19 lors du démarrage de la saison 2020-2021.

Ce fonds de solidarité, alimenté par la FFF, les Ligues et Districts, s'élèvera à un total d'aides supplémentaires aux clubs de 30 M€. Il sera destiné aux 14 000 clubs amateurs de l'ensemble du territoire et viendra conforter le budget 2019-2020 déjà alloué au football amateur (86 M€) que la FFF a maintenu en intégralité en dépit de l'arrêt de l'ensemble des activités et compétitions depuis le 13 mars dernier. Malgré l'impact de la crise du Covid-19 sur leurs recettes, la FFF, les Ligues et les Districts accroissent leur engagement historique en faveur du développement du football amateur dont le rôle éducatif et social est essentiel.

Depuis 2018, la FFF a consacré un total de 300 M€ d'aides en faveur du football amateur sur trois saisons (2018-19, 2019-20 et 2020-21). L'ensemble de ces efforts auxquels il convient d'ajouter le renforcement de la solidarité financière du football professionnel vont permettre de dépasser la barre historique des 100 M€ d'aides allouées au football amateur pour la saison 2020-2021.

Le détail des aides du fonds de solidarité pour les clubs amateurs :

- **Chaque club amateur percevra 10€ par licencié.** Cette aide financée par la FFF, les Ligues et les Districts sera créditée sur le compte des clubs

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

87, Boulevard de Grenelle, 75738 Paris Cedex 15 - T. +33 (0)1 44 31 73 00 - F. +33 (0)1 44 31 73 73 - FFF.fr

N° TVA Intracommunautaire : FR 433 0374 2480 - N° Siret : 303 742 480 000 62



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

concernés à partir du mois de juillet. **Les clubs pourront s'inscrire dès aujourd'hui par le biais d'un questionnaire en ligne pour bénéficier de ce fonds.**

- **Une dotation en ballons pour un total de 3 M€** pour les clubs les plus fragiles (- de 100 licenciés).
- **Une augmentation des aides à l'emploi et à la formation** dans les clubs à hauteur de 1,25 M€

Ces actions seront complétées par un accompagnement spécifique de la FFF en faveur des clubs nationaux, comme le feront les Ligues et les Districts pour les clubs de leurs territoires. Le détail de ces aides FFF pour la saison 2020-2021 :

- Revalorisation de 20% du montant des licences clubs attribués par la FFF pour les clubs de N2, N3 et D1 Futsal (+ 870 000 euros)
- Création d'une aide de 5 000 euros pour chaque club de D2 Féminine
- Revalorisation des indemnités kilométriques (+ 600 000 euros) pour l'ensemble des clubs nationaux
- Revalorisation des indemnités de la Coupe de France féminine (+ 400 000 euros)

6 M€ pour les clubs de D1 Arkema (féminine)

Le comité exécutif de la FFF a de plus acté le renforcement de l'accompagnement des clubs féminins de D1 Arkema grâce à la solidarité du football professionnel (convention FFF-LFP). Cette enveloppe d'aides spécifiques supplémentaires s'élèvera à 6 M€ pour la saison 2020-2021.

Paris, le 4 juin 2020

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

87, Boulevard de Grenelle, 75738 Paris Cedex 15 - T. +33 (0)1 44 31 73 00 - F. +33 (0)1 44 31 73 73 - FFF.fr

N° TVA Intracommunautaire : FR 433 0374 2480 - N° Siret : 303 742 480 000 62